



## Rédaction d'un bail d'habitation

Par **papioto**, le **13/02/2011** à **09:29**

Bonjour,  
Est-il possible de rédiger un bail d'occupation d'un logement sans que cette location soit soumise à un dédommagement monétaire, mais par la remise en l'état des lieux loués et son entretien.  
Quel est alors le type de bail et quelle est son modèle de rédaction?

Par **mimi493**, le **13/02/2011** à **13:24**

oui, mais pas éternellement. Le bail peut mentionner qu'en l'échange de travaux (les préciser), le locataire ne paiera pas de loyer pendant x mois.

Par **fabienne034**, le **13/02/2011** à **16:57**

attention à la liste des travaux qui ne peut être du gros œuvre  
un arrêt de la cour de cassation précise les choses  
Cour de cassation, chambre civile 3, Audience publique du mercredi 3 février 2010, N° de pourvoi: 08-21205 CASSATION  
Attendu que pour constater la résiliation du bail par acquisition de la clause résolutoire, l'arrêt retient que si le logement ne répondait pas aux normes minimales de confort et d'habitabilité prévues par le décret du 6 mars 1987 en ce que la salle de bains n'était pas cloisonnée, les parties étaient verbalement convenues que le locataire procéderait à la mise en place des matériaux que les bailleurs lui livreraient et que ces derniers bailleurs avaient satisfait à leur obligation alors que le locataire n'avait pas rempli son engagement  
Qu'en statuant ainsi, alors que les parties ne pouvaient valablement convenir que le locataire exécutera, même avec une contrepartie, les travaux de mise aux normes de confort et d'habitabilité prévues par le décret du 6 mars 1987, la cour

d'appel a violé le texte susvisé en conclusion pas tous les travaux et pas  
indéfiniment pour en savoir plus sur le bail <http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm>